

Recensement agricole 2020

Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020 : 69 hectares en France métropolitaine et 5 hectares dans les DOM

En 2020, la France métropolitaine compte 389 800 exploitations agricoles, soit environ 100 000 de moins qu'en 2010 lors du dernier recensement. La taille des exploitations continue d'augmenter. Le nombre d'élevages se réduit plus fortement que celui des exploitations à dominante végétale. Les salariés permanents non familiaux assurent une part plus importante du travail agricole. Dans les départements d'Outre-mer, on dénombre 26 700 exploitations en 2020.

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles continue de baisser en France métropolitaine, mais à un rythme moins élevé que lors de la précédente décennie : - 2,3 % par an, contre - 3,0 % entre 2000 et 2010. Selon les résultats définitifs du recensement agricole, on compte 389 800 exploitations agricoles en France métropolitaine,

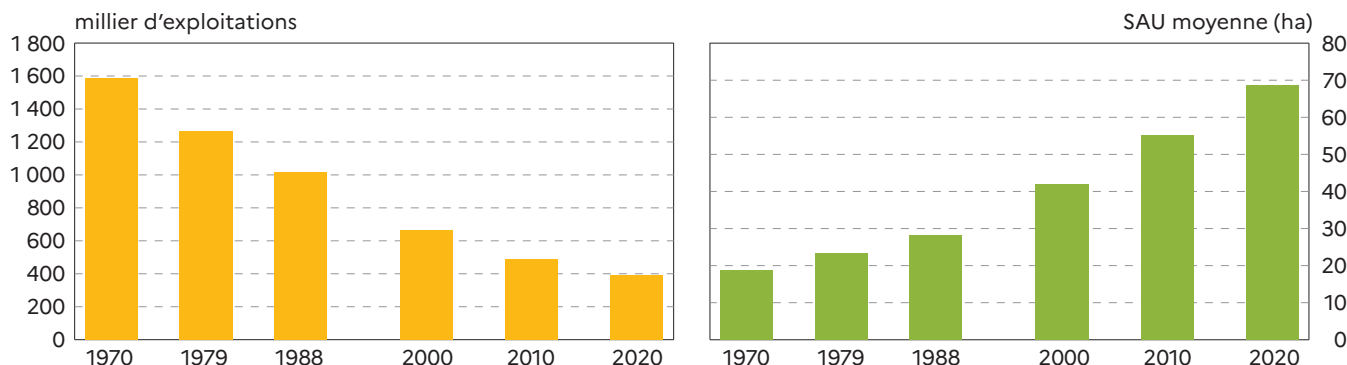
soit environ 100 000 de moins qu'il y a 10 ans. La surface agricole utilisée (SAU) s'élève à 26,7 millions d'hectares (- 0,8 % par rapport à 2010). Moins nombreuses, les exploitations s'agrandissent. En 2020, elles exploitent en moyenne 69 hectares (ha), soit 14 ha de plus qu'en 2010 et 27 de plus qu'en 2000 (graphique 1). L'extension des surfaces

est plus marquée pour les éleveurs que pour les exploitations spécialisées en production végétale. Ainsi, de 2010 à 2020, les surfaces moyennes des élevages de vaches laitières augmentent de 78 à 105 ha, celles des élevages de bovins viande de 65 à 85 ha, et celles des producteurs de céréales et oléo-protéagineux de 80 à 96 ha.

Graphique 1

En 50 ans, la superficie moyenne des exploitations gagne 50 hectares

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne en France métropolitaine



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.
 Source : Agreste - Recensements agricoles



Tableau

Le recensement agricole en quelques chiffres sur la France métropolitaine

	2010	2020	Évolution 2020/2010	Écart 2020/2010
Exploitations	489 977	389 779	- 20 %	
<i>dont à spécialisation végétale</i>	45,1 %	51,7 %		+ 6,6
<i>à spécialisation animale</i>	42,7 %	37,4 %		- 5,3
<i>mixtes (polyculture et/ou polyélevage)</i>	11,8 %	10,4 %		- 1,4
Part des exploitations sous statut individuel	69,7 %	58,4 %		- 11,3
Part des exploitations en agriculture biologique ¹	3,7 %	12,1 %		+ 8,4
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ²	24,0 %	27,3 %		+ 3,2
Part des exploitations vendant en circuit court ³	17,5 %	23,1 %		+ 5,6
Chefs d'exploitation et coexploitants (nombre de personnes)	603 884	496 365	- 18 %	
Part des chefs d'exploitation et coexploitants ayant 60 ans ou plus	20,0 %	25,4 %		+ 5,4
Part des femmes parmi les chefs d'exploitation et coexploitants	26,7 %	26,2 %		-0,5
Travail agricole (ETP) ⁴	739 697	659 459	- 11 %	
SAU totale (millier d'ha)	26 963	26 746	- 1 %	
<i>dont céréales, oléagineux, protéagineux</i>	44,0 %	42,8 %		- 1,2
<i>prairies (artificielles, temporaires, permanentes)</i>	41,2 %	41,4 %		+ 0,2
<i>cultures permanentes</i>	3,7 %	3,8 %		+ 0,1
SAU moyenne (ha) ⁵	55	69	+ 25 %	
Cheptel (millier d'UGB)	26 462	24 499	- 7 %	

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

3. Fleurs et plantes exclues en 2010.

4. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

5. Y compris exploitations sans SAU.

Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles

Davantage de grandes exploitations

Les grandes exploitations, dégageant plus de 250 000 euros par an de Production brute standard (PBS) - (cf. définitions), sont les seules dont le nombre s'accroît en 2020 (+ 3,4 %) (graphique 2). Elles représentent désormais une exploitation sur cinq. Dotées d'une SAU moyenne de 136 ha, elles exploitent près de 40 % du territoire agricole et mobilisent 45 % de la force de travail agricole, soit respectivement 7 points et 8 points de plus qu'en 2010. Quasi inexistantes dans les élevages de bovins viande, d'ovins ou de caprins, elles sont très fréquentes dans les exploitations spécialisées en porcins. À l'opposé, l'effectif des microexploitations (moins de 25 000 euros de PBS) diminue à un rythme plus soutenu que celui de l'ensemble des exploitations (- 31 %

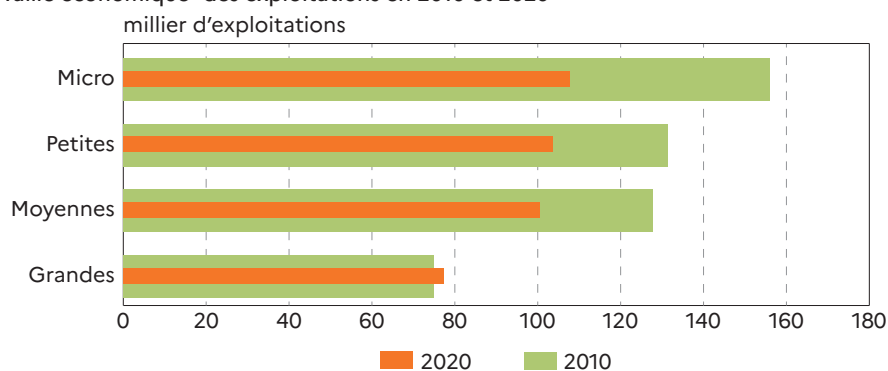
entre 2010 et 2020). Elles cultivent en moyenne 12 ha et rassemblent moins de 3 exploitations sur 10. Ces microexploitations valorisent 5 % des surfaces agricoles en France métropolitaine tout en mobilisant

10 % du temps de travail des exploitations. Nombreuses dans les élevages d'ovins, caprins ou autres herbivores, elles sont plus rares parmi les élevages de vaches laitières.

Graphique 2

Le nombre de grandes exploitations augmente

Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».

Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles

Plus d'une exploitation agricole sur deux spécialisée en production végétale

Les exploitations spécialisées en élevage sont celles dont les effectifs se réduisent le plus (*graphique 3*). Entre 2010 et 2020, leur nombre diminue de 30 % (- 63 500). La baisse est encore plus marquée parmi les élevages bovins conjuguant production de lait et de viande (- 40 %). Les structures spécialisées en production végétale résistent mieux (- 9 %), malgré un recul en viticulture et en cultures fruitières. Quant aux exploitations maraîchères ainsi que certaines exploitations de grandes cultures, leur effectif s'accroît en 10 ans. Ainsi, en 2020, 52 % des exploitations sont spécialisées en production végétale

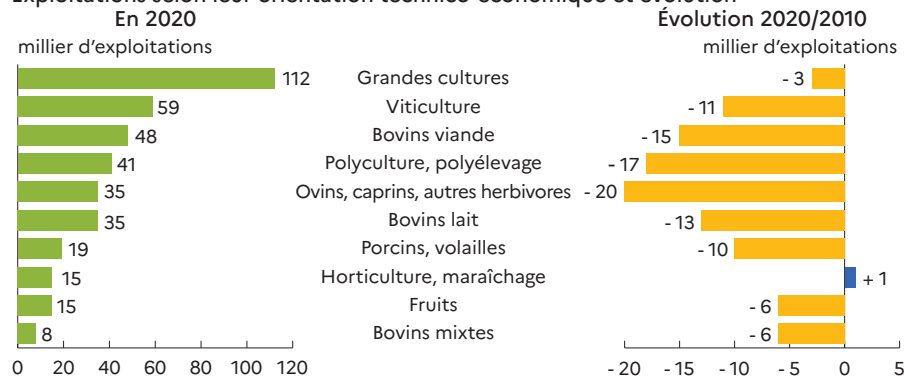
contre 45 % en 2010. Le nombre de fermes non spécialisées, lui, se réduit

et représente désormais 10 % des exploitations.

Graphique 3

Trois exploitations sur dix spécialisées en grandes cultures

Exploitations selon leur orientation technico-économique et évolution



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles

26 700 exploitations agricoles dans les DOM

Dans les départements d'Outre-mer (DOM), le nombre d'exploitations agricoles en 2020 est de 26 700. Dans tous les DOM, ce sont très majoritairement des exploitations individuelles, de petite taille. La surface moyenne atteint 5 ha et varie de 1,4 ha à Mayotte à 8,2 ha en Martinique.

L'agriculture dans les DOM emploie 55 100 actifs permanents. Près de la moitié sont les chefs d'exploitation et coexploitants, 14 600 sont des salariés

non familiaux. Les travailleurs saisonniers contribuent à 10 % de l'ensemble du travail agricole qui s'élève à 41 300 équivalents-temps-plein.

Plus de la moitié des exploitations sont spécialisées dans les productions végétales. Même si elle n'est pas présente partout, la culture principale est, comme en 2010, la canne à sucre, avec plus d'un quart de la SAU des DOM. Les cultures permanentes (vergers et bananeraies) occupent près de 20 % de la SAU.

Tableau

Le recensement agricole en Outremer

	2020
Exploitations	26 657
dont à spécialisation végétale	57,1 %
à spécialisation animale	16,5 %
mixtes (polyculture et/ou polyélevage)	25,8 %
Part des exploitations sous statut individuel	95,3 %
Part des exploitations en agriculture biologique ¹	2,4 %
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ²	0,6 %
Part des exploitations vendant en circuit court	72,0 %
Chefs d'exploitation et coexploitants (nombre de personnes)	27 136
Part des chefs d'exploitation et coexploitants ayant 60 ans ou plus	29,0 %
Part des femmes parmi les chefs d'exploitation et coexploitants	30,7 %
Travail agricole (ETP) ³	41 304
SAU totale (millier d'ha)	134,7
dont canne à sucre	28,5 %
prairies (artificielles, temporaires, permanentes)	34,8 %
cultures permanentes	18,9 %
SAU moyenne (ha) ⁴	5
Cheptel (millier d'UGB)	168,4

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Label rouge, IGP, AOC-AOP.

3. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

4. Y compris exploitations sans SAU.

Champ : Antilles, La Réunion, Guyane, Mayotte.

Source : Agreste - Recensement agricole

Participation croissante des salariés permanents non familiaux

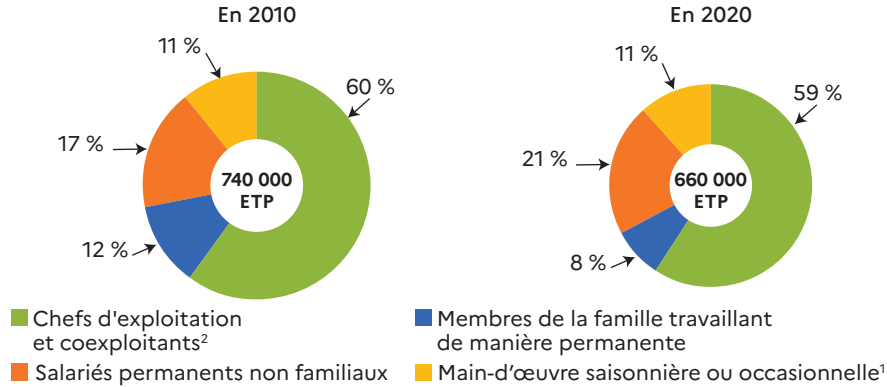
En 2020, 758 300 personnes occupent un emploi permanent dans les exploitations agricoles, soit l'équivalent de 583 100 emplois à temps plein (- 12 % en 10 ans). Si la part des chefs d'exploitation et

coexploitants dans le volume de travail est stable, celle des aidants familiaux (hors coexploitants familiaux) se réduit tandis que celle des salariés permanents non familiaux augmente (*graphique 4*). Les salariés saisonniers assurent le reste des heures travaillées dans les mêmes proportions en 2020 qu'en 2010. Du personnel externe d'entreprises de travaux agricoles, de coopératives d'utilisation de matériel agricole ou de groupements d'employeurs peut également être mobilisé. La part des exploitations qui y ont recours reste stable en 10 ans (56 %).

Graphique 4

Le travail familial toujours majoritaire

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles¹ (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...). 2. Coexploitants familiaux inclus.

Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles

Catherine Barry, Vincent Polvêche

Le recensement agricole a été conçu et piloté par M.-S. Dedieu, É. Ambiaud, N. Fauré, V. Polvêche et T. Guillaume.

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un **équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'**unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication s'appuie sur les résultats définitifs du recensement agricole 2020.